



**ANIMATION DU DISPOSITIF
« POSTES FONJEP-EAD »
2018-2020**

Commanditaire : Fonds de
coopération, de la jeunesse et de
l'éducation populaire (FONJEP)

Termes de référence

Janvier 2018

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION GENERALE	4
1. CONTEXTE	4
1.1 HISTORIQUE DU FONJEP.	4
• PRESENTATION DU FONJEP	4
1.2 ENJEUX ET FINALITE DES POSTES FONJEP-EAD	5
• CONTEXTE DES POSTES FONJEP-EAD	5
• OBJECTIFS DES POSTES FONJEP EAD	6
• BENEFICIAIRES DES POSTES FONJEP EAD	6
• RESULTATS ATTENDUS DES POSTES FONJEP.	7
1.3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DES POSTES FONJEP.	7
1.4 APPEL A PROPOSITIONS 2018-2020	8
2- OBJET DE LA MISSION D'ANIMATION	8
2.1 CHAMP GENERAL DE L'ANIMATION DU DISPOSITIF	8
2.2 CHAMPS SPECIFIQUES DE L'ANIMATION DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE 2018	9
MISSION 1) ANIMATION, IDENTIFICATION, COMPILATION DES EXPERIENCES	9
MISSION 2) COMPILATION ET DISSEMINATION	9
POUR LES ANNEES 2019 ET 2020	10
3- DEROULEMENT DE L'ANIMATION ET LIVRABLES	10
3.1 ORIENTATIONS ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES	10
• GRANDS PRINCIPES METHODOLOGIQUES DE L'ANALYSE DES BILANS ANNUELS ET DES PRODUCTIONS ECRITES	10
• DOCUMENTATION DE REFERENCE	11
3.2 LES PRINCIPALES ETAPES DE L'ANIMATION DU DISPOSITIF, INTERLOCUTEURS ET CALENDRIER	11
• PRINCIPALES ETAPES DE L'ANIMATION	11
• INTERLOCUTEURS.	11
• ELEMENTS DE CALENDRIER.	12
4. PROFIL DU PRESTATAIRE	12
5. PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES	12
4.1 COMPOSITION DES OFFRES	12
4.2 MODALITES DE DEPOT DES OFFRES	13
4.3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE SELECTION	14
• ETAPES DE LA SELECTION.	14
• PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION.	14
ANNEXES	15
ANNEXE 1	16
ANNEXE 2	25

Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
CA	Conseil d'administration
CV	Curriculum vitae
EAD	Education au Développement
Fonjep	Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation populaire.
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
ONG	Organisation non-gouvernementale
SI	Solidarité Internationale
TDR	Termes de référence
TTC	Toute Taxe Comprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Introduction générale

Les présents termes de référence (TDR) constituent le cadre contextuel et technique devant permettre de recruter un prestataire de service qui aura la charge d'assurer l'animation du dispositif dit « *postes Fonjep Education au développement - EAD* » qui consiste à cofinancer des ressources humaines spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI) par des associations françaises demandeuses et porteuses d'un projet EAD-SI en leur sein. L'animation portera sur les postes cofinancés pendant la période 2018-2020.

Les présents TDR doivent ainsi permettre à tout soumissionnaire qui le souhaite de présenter une offre technique et financière en conformité avec les attentes des commanditaires et les spécificités des « postes Fonjep EAD ».

Le commanditaire de la prestation d'animation est le Fonjep dont les missions et l'organisation seront décrites ci-dessous. Sur cette action spécifique « Postes Fonjep EAD », le Fonjep assure le rôle d'opérateur pour le compte de l'Etat français et procède aux versements des cofinancements aux associations bénéficiaires de subventions. Ainsi, le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) ainsi que son opérateur pour l'aide publique au développement, l'Agence française de Développement (AFD), sont fortement impliqués dans le dispositif. A ce titre, pour ce dispositif, le Fonjep, l'AFD et le MEAE ont mis en place un comité de pilotage.

Les présents TDR se décomposeront comme suit :

- Présentation du contexte du dispositif.
- Présentation de l'objet de l'appel d'offre.
- Le cadre général du déroulement de l'animation, ses orientations.
- La présentation et le dépôt des offres.

1. Contexte

1.1 Historique du Fonjep.

- **Présentation du Fonjep**

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) a été créé le 31 janvier 1964 sous la forme d'une association de la loi 1901. Les missions qui lui sont confiées sont, pour la première fois, mises en œuvre paritairement entre les représentants de l'Etat et des associations. Le Fonjep est né d'une volonté commune entre le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, des collectivités territoriales et des associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire.

Aujourd'hui, le Fonjep a, conformément aux termes de la loi du 23 mai 2006, pour objet principal de procéder au versement, pour le compte de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et selon les modalités qu'ils définissent, des subventions destinées au financement de projets de solidarité internationale, à la rémunération de personnels des associations intervenant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de la culture ou de la protection de l'environnement ou concourant à l'action sociale des collectivités publiques, ainsi qu'au versement des indemnités ou cotisations relatives au volontariat de solidarité internationale aux associations ou organismes agréés dans ce cadre.

Plus généralement, le FONJEP mène toutes actions propres à participer au financement du développement de la vie associative et contribue à sa promotion. Il engage toutes actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, les principaux partenaires du Fonjep sont :

- Les pouvoirs publics français de façon générale et le MEAE pour ce qui concernent les questions spécifiques à l'EAD-SI ;
- les opérateurs de l'Etat, du type Agences, qui mettent en œuvre et pour le compte de l'Etat des politiques sectorielles (ex : l'Agence française de Développement, opérateur de l'Etat en matière d'aide publique au développement notamment en matière de financement des initiatives de projets d'éducation au développement des ONG) ;
- les associations œuvrant dans les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la solidarité internationale, des sports et de la culture.

Les relations et modalités de suivi et de communication entre les partenaires sont régies par des conventions.

Les présents termes de référence concernent exclusivement le financement des postes associatifs centrés sur l'éducation au développement, soit au total 45 postes sur financement de l'AFD pour la période 2018-2020 et dont le FONJEP assure le versement des fonds, le suivi, l'évaluation et la communication.

1.2 Enjeux et finalité des postes Fonjep-EAD

- **Contexte des postes Fonjep-EAD**

Sur la totalité des postes associatifs cofinancés par le Fonjep, certains sont exclusivement centrés sur l'éducation au développement (EAD) et la promotion de la solidarité internationale. **Seuls ces postes spécifiques, appelés communément « Postes Fonjep EAD », feront l'objet de la mission d'animation.**

Le document cadre dénommé « *Coopération au développement : une vision française* » publié en 2011, fixe le cap et la finalité de l'éducation au développement « *le citoyen doit pouvoir trouver sa place dans ce monde qui change* ». Pour cela « *la politique de coopération encouragera la production et le partage d'informations favorisant la compréhension mutuelle des acteurs et l'émergence d'une vision partagée des enjeux de développement* ». « *Elle visera à renforcer ce lien essentiel des citoyens avec l'action de coopération, qu'elle soit publique ou privée* ».

Ce document a été complété par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 30 novembre 2016 qui souligne dans son point 13 l'importance de la sensibilisation des citoyens à la solidarité internationale et définit un cadre et des priorités pour les années à venir.

L'éducation au développement et à la solidarité internationale (ou éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) doit amener groupes et individus à cultiver des attitudes positives vis à vis de la solidarité internationale. Celle-ci sera d'autant plus efficace, si elle tire son origine de l'expérience des acteurs, pour leur faire découvrir des réalités plus globales.

Ainsi, s'adaptera-t-elle aux publics concernés, en accompagnant les réflexions propres à chaque groupe, afin de leur faire connaître la façon de vivre d'autres peuples : leur culture, les formes d'organisation de leur société, les rapports politiques qu'ils entretiennent avec

les pays du « nord », les mécanismes économiques qui façonnent les relations internationales, les risques et les chances de la mondialisation, les formes de coopération avec leurs avantages et leurs inconvénients. Elle facilitera la prise de conscience des interdépendances qui lient nos sociétés et contribuera ainsi à lutter contre les sentiments xénophobes.

Cette éducation ne saurait se réduire à des formes scolaires d'enseignement (qui doivent être prises en compte par ailleurs), ni être assimilée au développement des seuls projets d'aide publique ou privée. Il s'agit de faire comprendre l'importance de liens durables entre « ici et là-bas » et de mieux appréhender les évolutions et les intérêts des partenaires des pays en développement, notamment par des formes de mobilisation actives et participatives et au moyen de technologies de l'information et de la communication ciblées et adaptées aux différents publics visés.

L'engagement en faveur des plus démunis dans notre société fait également partie de ce processus de compréhension des phénomènes économiques et sociaux. La transformation des mentalités dans nos pays est un travail fondamental pour faire respecter les intérêts réciproques des partenaires de coopération et promouvoir la paix.

- **Objectifs des postes Fonjep EAD**

C'est dans cet esprit que les pouvoirs publics ont ainsi souhaité soutenir 45 postes FONJEP-EAD, chargés spécifiquement :

- De répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics ;
- De favoriser, préparer et animer des manifestations, rencontres ;
- D'initier des partenariats régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'EAD ;
- De lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale.

Dans ce contexte, l'appel à propositions 2018-2020, lancé en fin d'année 2017, continue à favoriser la recherche de synergies en intégrant notamment les enseignements tirés de l'évaluation du dispositif FONJEP-EAD 2015-2017 pour renforcer la capitalisation et répondre autant que possible aux besoins des bénéficiaires. Pour cela, le FONJEP met l'accent sur :

- Le renforcement de l'animation du réseau des ONG bénéficiaires de postes FONJEP EAD (lors du précédent triennal, 3 réunions étaient organisées par le FONJEP en lien étroit avec l'AFD et le MEAE –au début, au milieu et en fin de triennal - soit autant d'occasions de valoriser les bilans annuels et finaux).
- L'articulation et la mise en cohérence de ces financements avec d'autres dispositifs financés par des pouvoirs publics (collectivités...) ou des organismes privés par la mise à disposition d'outils contractuels aux organisations bénéficiaires de financements FONJEP.

Le dernier appel à projet lancé par l'AFD portant sur la période 2018-2020 (**Annexe 1**) débutera fin janvier 2018 et les associations retenues bénéficieront, pour les postes financés, d'une prestation d'animation définie dans les présents TDR.

- **Bénéficiaires des postes Fonjep EAD**

Les bénéficiaires des postes Fonjep EAD sont exclusivement les organisations non-gouvernementales françaises. Le spectre associatif étant très large, les pouvoirs publics ont souhaité mettre la priorité sur les associations bénéficiant des caractéristiques suivantes :

- ◆ Associations s’attachant à sensibiliser aux réalités internationales de nouveaux publics, ou des publics spécifiques: scolaires, jeunes en dehors de l’école, groupes socioprofessionnels, populations en territoires ruraux, populations de zones défavorisées, autres...
- ◆ Associations capables de toucher un large public. La capacité de démultiplier les actions d’éducation au développement sera particulièrement prise en compte.
- ◆ Petites et moyennes associations décidées à unir leurs efforts d’éducation, et capables de collaborer avec l’ensemble des acteurs du secteur.
- ◆ Associations spécialisées dans la production d’outils d’information ou d’éducation, audiovisuels ou écrits, concernant des sujets liés à la solidarité internationale, sous réserve qu’elles soient elles-mêmes engagées directement dans des actions auprès du public.
- ◆ Têtes de réseaux ou collectifs, mis en place en région ou autre échelon territorial pertinent, chargés de la coordination et de l’animation des acteurs locaux impliqués dans la coopération internationale.

- **Résultats attendus des postes Fonjep.**

Chaque association bénéficiaire d’un poste Fonjep EAD produit un plan d’actions sur 3 ans. Ce plan d’actions définit les objectifs de l’association en matière d’EAD, les activités spécifiques d’EAD prévues, les moyens alloués, le profil du poste dédié à l’EAD pour lequel le financement est demandé, les partenaires engagés et les risques et freins envisagés.

Cependant, et de façon générale, il est attendu des postes Fonjep EAD les résultats suivants :

- Grâce à la mise en place de ressources complémentaires au niveau des territoires ou sur des thématiques spécifiques, des actions ciblées, précises et susceptibles d’avoir un impact fort, sont organisées et permettent d’informer et de sensibiliser les citoyens sur les enjeux de la solidarité internationale.
- Grâce à la mise en place de ressources complémentaires, les porteurs de projet de solidarité internationale sont informés, formés accompagnés dans le développement de leur projet de solidarité internationale.
- Grâce à la mise en place d’acteurs pivots, les initiatives de solidarité internationale sur un territoire ou sur une thématique sont coordonnées pour plus d’impacts et d’efficacité.

1.3 Dispositif institutionnel des postes Fonjep.

Dans le cadre d’une convention spécifique, l’Agence Française de Développement confie au Fonjep la gestion administrative et financière des subventions qu’elle accorde à des associations pour la mise en œuvre de projets d’éducation au développement par des salariés dédiés . Depuis le triennal 2015-2017, le Fonjep est également chargé de

l'animation du réseau informel que constituent ces postes. La mise en œuvre de ce dispositif FONJEP EAD est cadrée par un processus spécifique :

- Lancement d'un appel à propositions triennal (le dernier, 2018-2020, fait actuellement l'objet d'une phase de sélection des dossiers) par le bailleur public (AFD à la demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) ;
- Les propositions sont reçues, analysées et sélectionnées par l'AFD et le FONJEP, en concertation avec le MEAE. La liste des associations sélectionnées est présentée, en annexe du programme triennal de financement du Fonjep, au Comité ONG de l'AFD chargé d'octroyer les cofinancements réservés aux ONG ;
- Une fois le projet global (sur les 3 ans et pour l'ensemble des ONG) approuvé par l'instance d'octroi, l'AFD conventionne avec le FONJEP pour les trois années, lui donnant mission de :
 - o verser annuellement les financements aux associations (dans la mesure où ces dernières se seront acquittées de leurs bilans annuels) ;
 - o assurer le suivi administratif et financier de chaque poste et d'en rendre compte à l'AFD ;
 - o organiser l'animation du réseau des postes.

1.4 Appel à propositions 2018-2020

Le dernier appel à proposition porte sur la période 2018-2020 (**annexe 1**). Il est actuellement en cours de lancement et les associations bénéficiaires seront sélectionnées dans le courant du mois de janvier 2018.

Les orientations et objectifs des postes Fonjep pour la période 2018-2020 sont conformes aux objectifs mentionnés ci-dessus (Cf. partie 1.2). Lors de cet appel à propositions, ce sont au final 45 postes Fonjep qui sont financés à hauteur de 8 000 euros par an et par poste (**voir liste des associations bénéficiaires de postes Fonjep EAD entre 2015 et 2017 en annexe 2**). Les associations bénéficiaires sont diverses et répondent toutes aux critères définis ci-dessus (Cf. partie 1.2 les bénéficiaires).

Ces associations identifient un territoire comme cible privilégiée de leurs actions EAD ou ciblent une catégorie de la population plus ou moins large et spécifique sur la base d'une thématique qu'ils jugent prioritaire (ex : le commerce équitable....) et dont l'impact est plus national.

Au final, le budget total transféré aux associations est de 1 080 000 Euros pour 45 postes sur 3 ans (45 x 8 000 €/an x 3 ans).

2- Objet de la mission d'animation

L'animation des postes qui sera conduite entre 2018 et 2020 portera sur le dispositif global des postes Fonjep-EAD, selon les Termes de référence de l'appel à propositions 2018-2020 (**annexe 1**).

2.1 Champ général de l'animation du dispositif

De façon générale, l'animation du dispositif des postes Fonjep EAD répond à plusieurs objectifs :

- renforcement de compétences des titulaires de postes FONJEP EAD des OSC retenues ;

- mutualisation et capitalisation sur les expériences des bénéficiaires ;
- accompagnement dans une dynamique européenne.

Ces objectifs seront liés à de l'analyse des bilans annuels des postes, à de la production de fiches d'expériences, à la mise en place de formations, dans un objectif général de renforcement du dispositif eu égard aux objectifs fixés initialement par les pouvoirs publics français et essentiellement les TDR de l'appel à projet 2018-2020 (**annexe 1**).

2.2 Champs spécifiques de l'animation du dispositif

Un important travail de réseau devra être engagé autour de deux missions : animation/capitalisation et mutualisation/dissémination. L'année 2018 verra d'importants moyens mobilisés pour les actions de formation, contrairement aux années 2019 et 2020, plus concernées par la diffusion des capitalisations.

Pour l'année 2018

Mission 1) Animation, identification, compilation des expériences

Ce travail sera mené par le prestataire qui sera en lien avec le service solidarité internationale du Fonjep. Les échanges avec les structures seront menés soit physiquement, par téléphone, soit par conférences-web, soit par des formations :

- Il faut compter quatre entretiens dans l'année avec chaque structure pour faire le lien, travailler à la modélisation.
 - Soit 45 h d'entretiens quatre fois dans l'année et 2h de préparation par mois.
- Animation des séances de travail autour de thèmes professionnalisant :
 - 6 séances de travail pouvant prendre la forme de conférence Web de 2h autour de la présentation de 4 à 5 expériences et animation de débats.
- Animation de 2 sessions de 3 journées de capitalisation
 - Pour cela, il sera possible de faire appel à des formateurs externes (pris en charge par le prestataire) sur des thèmes particuliers, mais également de mobiliser certaines associations pour présenter leurs expériences. La première session comprendra 3 journées d'animation.
 - La deuxième session inclura l'organisation de la journée des postes annuelle lors de la 3e journée, qui sera préparée en collaboration avec le service solidarité internationale du Fonjep.

Mission 2) compilation et dissémination

- Analyse et synthèse des bilans annuels des postes
 - Production d'un rapport qualitatif et quantitatif, de statistiques, et présentation lors de la journée des postes annuelle.
- Compilation et rediffusion des produits et modèles d'activités des structures financées

- Production de cahiers d'expériences diffusables, de capitalisation, issus des bilans, des entretiens avec les postes, de certaines présentations lors des formations.
- Des comptes rendus des deux sessions de travail
 - Les sessions de travail feront l'objet d'une production synthétique et qualitative capitalisée (guide, ...)

Pour les années 2019 et 2020

Ces années sont concernées par la mise en place et la diffusion des capitalisations. Il sera attendu un investissement moins important que sur l'année 2018 de la part du prestataire.

L'animation sera plus mobilisée sur l'échange de pratiques que l'organisation de formations.
:

- Animation de l'outil d'échange en ligne mis en place par le Fonjep courant 2018.
- Mise en relation des structures en fonction de leur besoin.
- Diffusion des productions.
- Une seule journée de formation adossée à la journée des postes annuelle, sur l'année.

3- Déroulement de l'animation et livrables

3.1 Orientations et principes méthodologiques

Il reviendra à chaque soumissionnaire de proposer une méthodologie détaillée prenant en compte les missions spécifiques définies dans les présents TDR.

- **Grands principes méthodologiques de l'analyse des bilans annuels et des productions écrites**

Les outils et méthodes de production d'écrits et de capitalisation d'expérience définis par les soumissionnaires devront respecter un certain nombre de normes déontologiques et éthiques :

- L'objectivité des informations recueillies et des analyses fournies constitue le point cardinal de toute production écrite. Les méthodes proposées par les soumissionnaires devront garantir ce principe.
- La neutralité eu égard aux cibles de l'animation. Les évaluateurs ne devront pas avoir de liens de proximité avec l'une des associations, de nature à influencer leur jugement et éviter tout conflit d'intérêt.
- Le dynamisme ou « aspect moteur » dans le rôle d'animation : en ce sens, l'animation doit être, au final, force de proposition, d'amélioration et d'enrichissement. Ces propositions pourront être le fruit du prestataire ou des bénéficiaires interrogés, à condition de le préciser.
- sélectionnés sur la base de critères qui seront proposés par le prestataire.

- **Documentation de référence**

En début de mission, toute la documentation disponible sera mise à la disposition du prestataire. Elle concerne notamment :

- Des documents de cadrage stratégique et opérationnel : orientations du MEAE/AFD en matière d'éducation au développement, TDR de l'appel à proposition 2018-2020 (annexe 1).
- Des documents de type conventionnel : conventions de financement et de partenariat entre les différents acteurs du dispositif « Postes Fonjep EAD ».
- Les synthèses transversales des 45 rapports annuels d'activités des postes Fonjep-EAD réalisées durant le précédent triennal et l'évaluation du dispositif réalisée fin 2017.
- Les actes des journées annuelles regroupant l'ensemble des postes Fonjep-EAD.

3.2 Les principales étapes de l'animation du dispositif, interlocuteurs et calendrier

- **Principales étapes de l'animation**

Le processus d'animation comprendra les principales étapes générales suivantes :

- Cadrage technique et méthodologique préalable au déroulement de la mission avec le comité de pilotage, sur la base d'une note de cadrage (ou rapport de démarrage) pour le comité de pilotage qui devra la valider.
- Mise en place des premiers entretiens / webinaires et production des premières fiches d'expériences, avec une prise en main de l'outil en ligne que le Fonjep souhaite mettre en place dans le courant du 1^{er} semestre 2018.
- Préparation d'une première session de formation dans le 1^{er} semestre, avec présentation au comité de pilotage et validation de celui-ci.
- Premier point à mi-parcours à l'issue de la première session de formation, avec rédaction des premiers actes issus de cette journée.
- Analyse des premiers rapports annuels en fin d'année, production d'une synthèse et organisation de la deuxième session de formation, comprenant la journée des postes.
- Publication des actes de la deuxième session de formation, point global sur l'année 2018, et poursuite sur les années 2019 et 2020.

- **Interlocuteurs.**

Pour le suivi du processus, un comité de pilotage est mis en place. Il se compose d'un représentant du Fonjep, d'un représentant de l'AFD et d'un représentant du MEAE. Le secrétariat du comité est assuré par le Fonjep.

Le comité de pilotage a pour mission :

- De sélectionner le prestataire de service pour la conduite de l'animation ;
- De veiller au respect des termes du contrat et spécifiquement des termes de référence durant l'exécution de la mission ;
- De veiller au respect des délais et du budget impartis ;
- De fournir les contenus de base et toute la documentation disponible et utile au lancement de l'animation ;
- De répondre à toute question d'ordre administrative, financière et technique ;
- De favoriser la mobilisation des bénéficiaires du dispositif Fonjep.

Pour toute question d'ordre administratif et financier, le Fonjep reste l'interlocuteur unique du prestataire de service.

Pour toute question d'ordre technique, le comité de pilotage est l'interlocuteur unique. Le secrétariat étant assuré par le Fonjep, toute question sera centralisée au niveau du Fonjep. Une réponse unique sera transmise par le Fonjep.

- **Eléments de calendrier.**

Les soumissionnaires proposeront un chronogramme détaillé de la mission d'animation, dans le respect des étapes exposées ci-dessus.

4. Profil du prestataire

Sont invités à présenter une offre les bureaux et consultants indépendants légalement autorisés à exercer.

Le prestataire devra présenter les caractéristiques suivantes :

- la conduite avérée de plusieurs missions d'animation de réseau et/ou d'organisation d'évènements ;
- une connaissance des enjeux et des acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation au développement en particulier ;
- une bonne connaissance du cadre institutionnel et de l'environnement associatif français, en particulier les associations de la solidarité internationale et de l'éducation au développement sera un atout ;
- une parfaite maîtrise des supports informatiques de type Word, Excel, Power Point ;
- une grande capacité de rédaction et de synthèse ;
- des qualités de communication et de relationnel.

5. Présentation et dépôt des offres

Tout soumissionnaire intéressé par les présents TDR transmettra, **en un document unique**, une offre complète comprenant les éléments ci-après mentionnés.

4.1 Composition des offres

L'offre dans son ensemble ne dépassera pas 20 pages maximum (non comprises les annexes). Le document comprendra les éléments suivants :

- Une présentation du soumissionnaire (bureau, consultant) : présentation administrative (dénomination et contacts, siège social, enregistrement Insee/Urssaf, coordonnées bancaires, responsables...), présentation technique (cœur de métier, expériences acquises, domaines d'expertise et orientations stratégiques...) et financière (chiffre d'affaire).
- Une présentation des références du soumissionnaire dans le domaine de l'animation de réseau, de la solidarité internationale et de l'éducation au développement. Ces références devront être précises et datées.
- Une offre décomposée qui suivra les orientations détaillées plus haut et qui s'inscrira pleinement dans les objectifs des présents TDR. Idéalement, l'offre se présentera sous la forme d'un tableau mentionnant pour chaque mission: (1) les activités que compte mettre en place le prestataire, (2) les résultats attendus pour chacune de ces activités ainsi que (3) le mode opératoire (outils utilisés...) et (4) le calendrier prévu (nombre de jours). Par ailleurs, le soumissionnaire mettra en avant les temps de validation intermédiaires qu'il juge utiles ainsi que les temps de concertation et de mise au point avec le commanditaire.
- Une offre financière exprimée en euros, TTC, globale et détaillée. Le coût global sera formulé en chiffres et en lettres. L'offre financière détaillée sera présentée sous la forme d'un tableau budgétaire comprenant l'ensemble des postes suivants :
 - o les honoraires en euros et par consultant dans le cas où c'est une équipe qui est proposée ;
 - o les frais de déplacement envisagés (transport aller/retour) ;
 - o les éventuelles indemnités de déplacement exprimées en homme/jour ;
 - o la TVA.

Si nécessaire, une note explicative peut accompagner le budget et justifier un certain nombre de coûts prévisionnels.

- Un chronogramme prévisionnel détaillé de la mission d'animation. Ce chronogramme prendra en compte les échéances mentionnées ci-dessus.
- Une brève présentation des orientations graphiques et rédactionnelles des productions écrites attendues.
- Les annexes : CV des évaluateurs et tout autre document jugé utile par le soumissionnaire.

4.2 Modalités de dépôt des offres

Les offres devront être transmises par voie électronique (au format PDF) au plus tard **le 8 février 2018 à minuit dernier délai**. Les offres déposées au-delà de ce délai seront systématiquement rejetées. Les offres seront transmises à M. Mehdi ACHOUR machour@fonjep.org

Suivra une transmission de l'offre par voie postale à l'adresse suivante :

M. Mehdi ACHOUR
 FONJEP
 51 rue de l'Amiral Mouchez
 75 013 PARIS

L'offre transmise par voie postale devra être datée et signée par le responsable qualifié.

Pour tout renseignement ou toutes questions sur les présents TDR, il conviendra d'adresser un mail à M. Mehdi ACHOUR. Les mails adressés devront préciser en objet la mention suivante : « *Questions sur l'animation du dispositif des postes Fonjep EAD* ».

4.3 Calendrier prévisionnel de sélection

- **Etapes de la sélection.**

Le calendrier prévisionnel d'attribution du marché et de démarrage de la prestation est le suivant :

- Date limite de dépôt des offres : **8 février 2018**
- Analyse des offres et choix du prestataire : avant le 15 février 2018
- Contractualisation avec le prestataire : mi-février
- Lancement de la mission d'animation : fin février 2018
- Organisation de la première session de formation : avant la fin du premier semestre 2018

- **Principaux critères de sélection.**

Les offres seront analysées par le comité de pilotage. L'évaluation se fera sur la base d'une grille contenant les 4 volets suivants :

- conformité de l'offre administrative (légalité) ;
- expérience des experts dans le domaine de l'animation prioritairement mais aussi de la solidarité internationale et de l'éducation au développement ;
- qualité et réalisme de l'offre technique comprenant l'offre méthodologique détaillée ainsi que les propositions d'orientations graphiques et rédactionnelles ;
- qualité et réalisme du chronogramme proposé.
- qualité de l'offre financière : coût global, cohérence entre coût global et niveau de prestation, coût moyen à la journée.

Annexes

Annexe 1

APPEL A PROPOSITION – DISPOSITIF POSTES FONJEP EAD

TERMES DE REFERENCE

I- RAPPEL SUR LE DISPOSITIF FONJEP- EAD

Depuis 2008, les pouvoirs publics français (MEAE et AFD) contribuent au financement de postes FONJEP EAD ouverts dans des associations (financement de l'emploi, de la formation et d'une partie de la rétribution d'animateurs permanents). Ces postes interviennent sur des missions d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI) ¹ dans les secteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'action sociale.

Un poste FONJEP EAD est un financement contractuel, à moyen terme (3 ans), et portant sur un projet lié à un emploi ; exceptionnellement, il peut porter sur plusieurs emplois, selon le projet.

Dans le cadre de ce dispositif général et à la demande du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'AFD proposera à son Comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité OSC) le cofinancement de 45 postes sur la prochaine période 2018-2020.

Les titulaires de ces emplois seront chargés, à partir de leur organisation, de développer des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les questions de solidarité internationale en direction de différents publics, selon le champ d'action propre à celui de l'OSC et son insertion dans le tissu national et local. Ces initiatives intitulées « éducation au développement et à la solidarité internationale », dans leur dimension nationale, régionale et locale, présentent un enjeu important d'appropriation des questions de solidarité, de coopération, de développement et de solidarité internationale par les citoyens français visant à faire comprendre et partager les enjeux d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant.

Le contenu de ces initiatives, le type d'organisme auxquels sont rattachés ces postes et les activités qui motivent un financement public sont précisés ci-après.

Chaque poste de salarié² attribué à une OSC fait l'objet d'un cofinancement d'un montant annuel de l'ordre de 8000 €³ pour une durée de trois ans. L'activité du salarié est rapportée dans le cadre d'un rapport annuel d'activités et d'un rapport final au terme de la période triennale adressés à l'AFD.

¹ Ou éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (EC-SI) selon la terminologie adoptée par Educasol et ses membres en juin 2014

² Sur la base de la contribution au financement d'un ETP sur 12 mois.

³ Dépenses éligibles à partir du 1er janvier 2018.

II- ENJEUX ET FINALITE DES POSTES FONJEP EAD

L'éducation au développement et à la solidarité internationale (ou éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) doit amener groupes et individus à cultiver des attitudes positives vis à vis de la solidarité internationale. Celle-ci sera d'autant plus efficace, si elle tire son origine de l'expérience des acteurs, pour leur faire découvrir des réalités plus globales.

Ainsi, s'adaptera-t-elle aux publics concernés, en accompagnant les réflexions propres à chaque groupe, afin de leur faire connaître la façon de vivre d'autres peuples : leur culture, les formes d'organisation de leur société, les rapports politiques qu'ils entretiennent avec les pays du « nord », les mécanismes économiques qui façonnent les relations internationales, les risques et les chances de la mondialisation, les formes de coopération avec leurs avantages et leurs inconvénients. Elle facilitera la prise de conscience des interdépendances qui lient nos sociétés et contribuera ainsi à lutter contre les sentiments xénophobes.

Cette éducation ne saurait se réduire à des formes scolaires d'enseignement (qui doivent être prises en compte par ailleurs), ni être assimilée au développement des seuls projets d'aide publique ou privée. Il s'agit de faire comprendre l'importance de liens durables entre « ici et là-bas » et de mieux appréhender les évolutions et les intérêts des partenaires des pays en développement, notamment par des formes de mobilisation actives et participatives et au moyen de technologies de l'information et de la communication ciblées et adaptées aux différents publics visés.

L'engagement en faveur des plus démunis dans notre société fait également partie de ce processus de compréhension des phénomènes économiques et sociaux. La transformation des mentalités dans nos pays est un travail fondamental pour faire respecter les intérêts réciproques des partenaires de coopération et promouvoir la paix.

Les pouvoirs publics souhaitent soutenir 45 postes FONJEP-EAD, chargés spécifiquement (i) de répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics (ii) de favoriser, préparer et animer des manifestations, rencontres (iii) d'initier des partenariats régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'EAD (iv) de lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale, et, plus particulièrement, à destination des publics dits « éloignés » de ce type de préoccupations.

Dans ce contexte, le nouvel appel à propositions 2018-2020 continuera à favoriser la recherche de synergies en intégrant notamment les enseignements tirés de l'évaluation du dispositif FONJEP-EAD 2015-2017 pour renforcer la capitalisation et répondre autant que possible aux besoins des bénéficiaires. Pour cela, le FONJEP mettra l'accent sur :

- Le renforcement de l'animation du réseau des OSC bénéficiaires de postes FONJEP EAD ;
- Le renforcement de compétences des titulaires de postes FONJEP EAD des OSC retenues ;
- L'accompagnement des OSC retenues dans une dynamique européenne ;

Le FONJEP veillera par ailleurs, au travers des OSC retenues, à assurer une couverture optimale du territoire national.

III- LES ASSOCIATIONS POUVANT BENEFICIER DE SUBVENTIONS POUR LES POSTES FONJEP EAD

Les orientations générales concernant l'éducation au développement et à la solidarité internationale étant précisées, les pouvoirs publics respecteront le pluralisme des contenus et des méthodes proposées par les OSC.

L'attribution des postes FONJEP EAD se fera en fonction des critères suivants :

- ◆ Associations s'attachant à sensibiliser aux réalités internationales de nouveaux publics, ou des publics spécifiques: scolaires, jeunes en dehors de l'école, groupes socioprofessionnels, populations en territoires ruraux, populations de zones défavorisées, autres...
- ◆ Associations capables de toucher un large public. La capacité de démultiplier les actions d'éducation au développement sera particulièrement prise en compte.
- ◆ Petites et moyennes associations décidées à unir leurs efforts d'éducation, et capables de collaborer avec l'ensemble des acteurs du secteur.
- ◆ Associations spécialisées dans la production d'outils d'information ou d'éducation, audiovisuels ou écrits, concernant des sujets liés à la solidarité internationale, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes engagées directement dans des actions auprès du public.
- ◆ Têtes de réseaux ou collectifs, mis en place en région ou autre échelon territorial pertinent, chargés de la coordination et de l'animation des acteurs locaux impliqués dans la coopération internationale.
- ◆ Une attention particulière sera accordée à la répartition géographique des postes, afin d'assurer une couverture territoriale optimale.
- ◆ Une préférence sera accordée aux structures non bénéficiaires du dispositif « Initiatives OSC » de l'AFD.

Attention : les associations précédemment bénéficiaires d'un poste FONJEP devront pour bénéficier de ces co-financements être à jour des comptes rendus finaux portant sur le triennal 2015-2017.

IV- LES ACTIVITES JUSTIFIANT UNE CONTRIBUTION AUX POSTES FONJEP EAD

- ◆ Les activités d'éducation au développement et à la solidarité internationale et de coordination, en région, des différents acteurs de la coopération internationale, sont les seules à justifier l'ouverture des postes FONJEP. Elles se déclinent en objectifs d'information, de formation, de communication, de capitalisation et d'appui à la démultiplication de ces activités.

- ◆ Même s'il mobilise l'expérience internationale de l'organisme et le témoignage des partenaires du Sud, le titulaire du poste ne devra pas être directement chargé des projets et programmes de coopération sur le terrain. Son activité principale sera l'éducation au développement et à la solidarité internationale, se déroulera en France et essentiellement en direction du public français. Les préoccupations strictement institutionnelles comme la direction et la gestion de l'organisation, la communication, la collecte de fonds, l'organisation d'activités à des fins commerciales, la réalisation de projets et la préparation à l'expatriation ne relèveront pas du poste FONJEP.

- ◆ Capitalisation
La participation à des activités de formation, entre postes FONJEP EAD ou avec des intervenants extérieurs, et la production documentaire, à travers des bilans annuels, des fiches d'expériences, sont des conditions du financement dans le cadre de ce dispositif. Le FONJEP organise le cadre de ces activités de capitalisation en collaboration avec les titulaires de postes FONJEP-EAD.

V- CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de demande d'attribution d'un poste Fonjep « Education au développement » sera à remplir et faire parvenir au plus tard le 8 décembre 2017. Les organisations souhaitant solliciter une demande de cofinancement dans le cadre de cet appel à propositions devront transmettre :

- ◆ Un dossier de demande d'attribution d'un poste FONJEP - « **Education au développement et à la solidarité internationale** » à remplir en ligne (lien sur le site du Fonjep, section Appels d'offre) ;
- ◆ La copie des statuts signés, l'organigramme daté, le rapport d'activités 2016 ;
- ◆ La copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et la copie de la publication au Journal Officiel ;
- ◆ La liste datée avec les coordonnées des membres du CA, du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
- ◆ Le budget prévisionnel pour l'exercice en cours faisant apparaître le montant des aides publiques envisagées (en précisant la mention « acquis », « sollicité » ou « à solliciter ») ;
- ◆ Tout document habilitant la personne responsable de la demande de cofinancement à effectuer cette démarche au nom de l'organisme demandeur ;
- ◆ Le CV du titulaire du poste déjà sélectionné ou la fiche de poste si le recrutement est en cours.

L'ensemble des pièces sont à adresser sous format .pdf, dans un dossier compressé (.zip, .rar, etc.) à :

- Isabelle ENSARGUET, Division du Partenariat avec les OSC, Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication : ensargueti@afd.fr
- Mehdi ACHOUR, Pôle Solidarité Internationale, FONJEP : machour@fonjep.org

Le comité de sélection se réserve le droit de solliciter tout document complémentaire nécessaire à la bonne appréciation des propositions.

PRESENTATION DE L'OSC ET DU POSTE

I. DESCRIPTIF DE L'ASSOCIATION EMPLOYEUR

1. Raison sociale

Dénomination :

Siège social :

Date de création :

Objet : Buts et principaux moyens d'action définis statutairement.

Contact : personne chargée de la procédure de demande de poste.

Effectifs de l'association :

Salariés :

- temps plein

- temps partiel

- vacataires

- emplois jeunes

dont postes FONJEP accordés par différents ministères

objecteurs de conscience

Bénévoles

2. Budget de l'association :

Budget global annuel (2016) : montant et principaux postes de dépenses et ressources

Total des subventions publiques accordées (en 2015 et 2016)

Proportion du budget global consacré à des activités de solidarité internationale et à l'EAD.

II- LE PROJET DE VOTRE ASSOCIATION EN MATIERE D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT

- 1. Indiquez en quelques mots en quoi consistent les activités de l'association en matière d'EAD et pourquoi l'association postule au dispositif FONJEP EAD**

- 2. Principaux domaines d'intervention de l'association pour la Solidarité internationale (secteurs, pays quelques exemples significatifs).**

- 3. Au sein de votre association, indiquez quelle place tient l'éducation au développement : nombre de personnes qui s'y consacrent totalement ou partiellement, objectifs qualitatifs et quantitatifs sur les 3 ans, publics ciblés, partenariats, moyens budgétaires engagés annuellement, autres moyens.**

- 4. Si ce projet est relié, ou commun à d'autres organismes, indiquez avec qui, en quoi consiste votre rôle dans l'activité commune.**

- 5. Pour une OSC ayant déjà bénéficié d'un financement FONJEP au titre du triennal 2015-2017, inscrire la nouvelle demande en perspective du bilan de l'exercice passé et de la continuité avec le triennal 2018-2020.**

- 6. Quels thèmes souhaiteriez-vous voir abordés dans le cadre du volet partagé d'expériences et interventions extérieures du triennal 2018-2020?**

III. LE POSTE DEMANDE ET SON TITULAIRE

1. **Indiquez comment s'inscrit le poste demandé dans le projet que vous avez décrit précédemment (position, responsabilité...).**
2. **Décrivez la fonction et les tâches qui lui seront confiées en les situant dans le temps et en indiquant si elles s'insèrent dans la continuité ou dans un nouveau projet.**
3. **Décrivez de manière synthétique les méthodes, moyens, actions ou approches innovantes que vous vous proposez d'utiliser au cours des trois prochaines années.**
4. **Objectifs qui seront fixés au titulaire du poste. Indicateurs de résultats pour mesurer son action⁴**
5. **Si d'autres personnes dans l'organisation exercent des activités d'EAD-SI, précisez le contenu respectif et l'articulation des postes.** Le cas échéant, précisez si le titulaire sera amené à travailler sur des projets financés par les pouvoirs publics (notamment les initiatives OSC cofinancées par l'AFD – projets de terrain ou d'EAD-SI).⁵
6. **Compétences du titulaire du poste : joindre à cette demande le CV du titulaire déjà sélectionné ou du profil recherché, si le recrutement est en cours.**

4 Ceux-ci constitueront une partie importante du compte-rendu qui sera adressé chaque année à l'AFD et qui sera reprise dans le rapport final, à l'issue des trois ans.

5 Cette information sera également à reporter dans les documents de compte-rendu/bilan (compte-rendu d'étape annuelle ou rapport final)

Annexe 2

REPERTOIRE DES ONG BENEFICIAIRES DES POSTES FONJEP EAD Triennal 2015/2017

NOM ONG	Nb de postes	Site internet
ADOS	1	http://www.ados-senegal.org/
AIDE ODONTOLOGIQUE INTERNATIONAL	1	http://www.aoi-fr.org/
AMSED	1	http://amsed.fr/
ASMAE	1	http://www.asmae.org/
BOURGOGNE COOPERATION	2	http://www.bfc-international.org/#&panel1-1
C KOI CA	1	http://www.avise.org/portraits/c-koi-ca
CADR	1	https://www.cadr.fr/
CAP COOPERATION	1	http://www.capcooperation.org/
RESODI CASI POITOU CHARENTES	1	http://www.resodi.fr/index.php?nosso=1
CEDIDELP	1	http://www.cedidelp.org/
CEMEA LANGUEDOC ROUSSILLON	1	http://www.cemea-languedoc-roussillon.org/
CENTRAIDER	1	http://www.centraider.org/
CERCOOP FRANCHE COMTE	1	http://www.bfc-international.org/#&panel1-1
CHEMINS D'ENFANCE	1	http://www.cheminsdenfances.org/
CICODES	1	http://www.cicodes.org/

CIEDEL RESACOOP	2	http://www.resacoop.org/membres/centre-international-d-etudes-pour-le-developpement
CONFEDERATION PAYSANNE	1	https://www.confederationpaysanne.fr/
E GRAINE	1	http://e-graine.org/
ENDA EUROPE	1	http://www.enda-europe.org/
ETUDIANTS ET DEVT	1	https://www.etudiantsetdeveloppement.org/
FEDERATION ARTISANS DU MONDE SIEGE	1	http://www.artisansdumonde.org/
FEDERATION PEUPLES SOLIDAIRES	1	http://www.peuples-solidaires.org/
FRERES DES HOMMES	1	http://www.freresdeshommes.org/
GAS	1	http://gas-asso.fr/
GRDR	1	http://grdr.org/
HORIZONS SOLIDAIRES	1	http://www.horizons-solidaires.org/
INGENIEURS SANS FRONTIERES	1	https://www.isf-iai.be/
KURIOZ	2	http://www.kurioz.org/
LA CASE	1	http://www.lacase.org/
LAFIBALA	1	http://www.lafibala.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale
LE PARTENARIAT CENTRE GAIA	1	http://www.lepartenariat.org/index.php?lang=fr
LIANES COOPERATION	0	http://lianescooperation.org/
MAISON DES CITOYENS DU MONDE	0	http://www.mcm44.org/
MAISON DES SOLIDARITES LYON	1	http://maisondessolidarites.org/

MAISON INTERNATIONALE DE RENNES	1	http://www.mir-rennes.fr/index.php/accueil/la-maison-internationale-de-rennes
MIDI-PYRENEES COOP DEV	1	www.mpcoopdev.org
PAYS DE SAVOIE SOLIDAIRES	1	http://www.paysdesavoiesolidaires.org/
RADSI	1	http://www.radsi.org/
SANTE DIABETE	1	https://santediabete.org/fr/
SCD - SERVICE COOPERATION AU DEVT	1	http://scd.asso.fr/
SCOUTS ET GUIDES DE France	1	https://www.sgdf.fr/
SOLICOOP 42	1	http://solicoop42.org/
TERRES EN MELEES	1	http://terres-en-melees.com/
TET LLA France	1	http://www.tetlla.org/
UNDER CONSTRUCTION	1	http://www.underconstruction.fr/